

---

# Repères pour l'aide aux élèves ayant des difficultés à l'école.

---

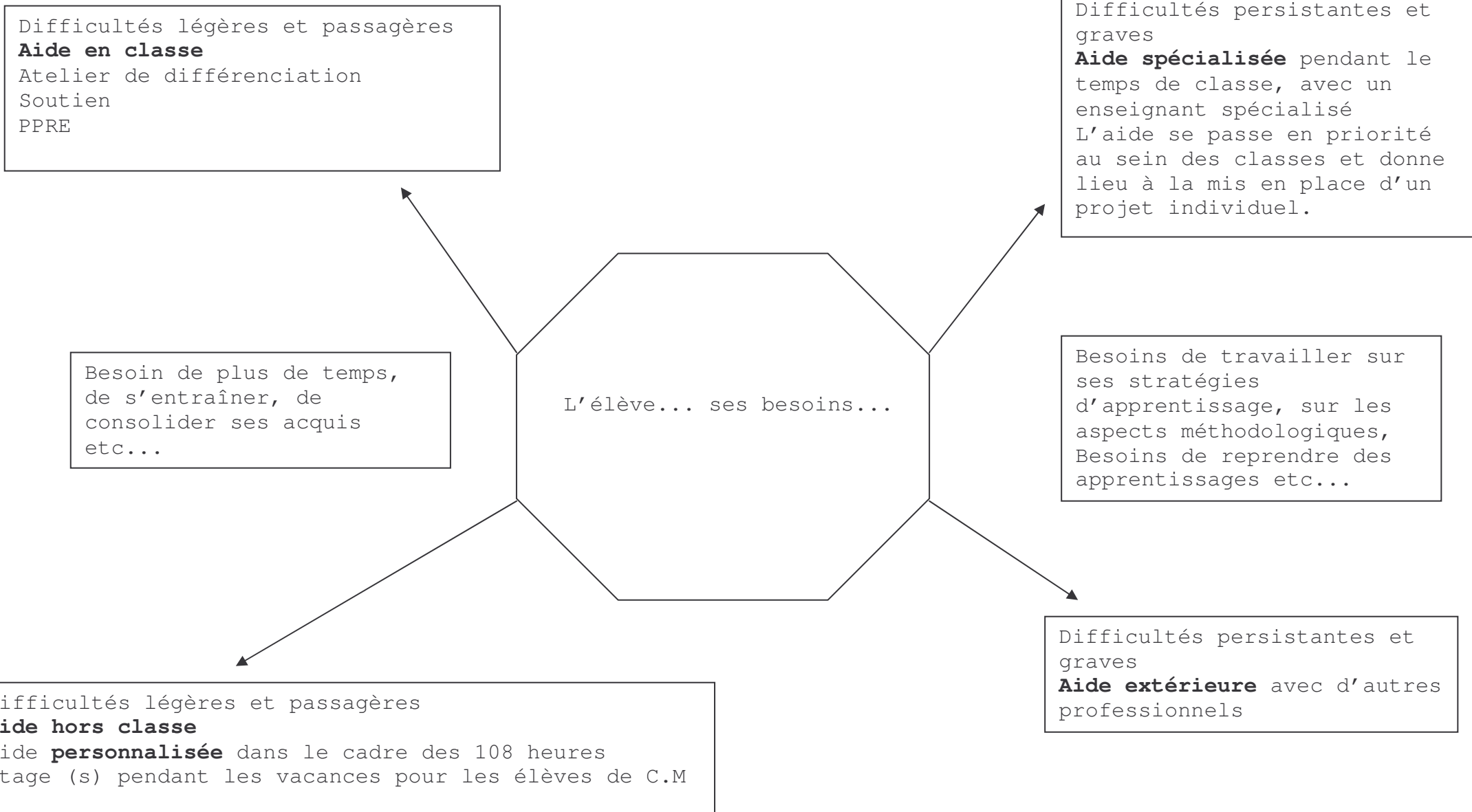
## Une nouvelle organisation de l'école...

La lutte contre l'échec scolaire est une priorité pour l'école d'aujourd'hui, chaque équipe d'enseignants se doit, ensemble, de trouver les solutions les plus pertinentes. La réforme de l'école est l'occasion de s'interroger sur les pratiques et parfois de revisiter les mises en place existantes, notamment pour les élèves qui ont à un moment ou à un autre, des difficultés d'apprentissage. Le terme "soutien" a été beaucoup employé l'année dernière, recouvrant des notions ou concepts différents, ce document a pour objectif de faire une synthèse des différents types d'aide et de préciser la place de chacun des acteurs concernés.

Dans cette nouvelle organisation de l'école, quelques réflexions sont à partager en équipe :

- La difficulté est inhérente à tout apprentissage, la première aide est à mettre en place, dans la classe, par l'enseignant de la classe en développant une pédagogie "aidante" et non sélective.
- Les aides doivent viser la diversité et la multiplicité des dispositifs d'apprentissage, le travail coopératif et collaboratif entre élèves est à privilégier. Aide personnalisée ne veut pas dire travailler sans interactions avec les autres.
- Les évaluations nationales sont des outils privilégiés de repérage des difficultés, l'aide personnalisée peut s'intégrer à un P.P.R.E.
- Le travail d'équipe reste primordial pour l'aide à l'analyse des difficultés et l'articulation des différentes aides entre elles. Tous les enseignants de l'équipe sont concernés. Les modalités d'aide figurent dans le projet d'école.
- Pour les élèves repérés, une multitude d'aides peut avoir des effets stigmatisants, une juste mesure est à trouver pour ces élèves, qui ont souvent besoin d'un "autrement" plutôt que d'un plus.

# Place et rôle des aides aux élèves ayant des difficultés.



---

# Dans le cadre des 108 heures

---

Une partie des 108 heures concerne le travail d'équipe, ce volume important sur l'année peut comprendre des temps de :

- Analyses croisées des difficultés des élèves, préparation de l'aide personnalisée, évaluation des résultats, élaboration de P.P.R.E, "Les aides peuvent évoluer au cours de l'année en fonction d'évolutions constatées." (Circulaire 2008-082 du 5 juin 2008 Organisation du temps d'enseignement)
- Conceptions , partages d'ateliers de scénarios ou d'outils de différenciation pédagogique, dans une classe ou un cycle.
- Elaboration de situations pédagogiques de co-intervention (2 enseignants pour un même groupe classe ou un enseignant spécialisé et l'enseignant de la classe) ou de dispositifs de prévention.
- Rencontrer les partenaires de l'école, en vue de croiser les regards sur les élèves ayant des difficultés, développer les relations avec les parents et notamment par rapport aux dispositifs proposés.
- Se former à des pratiques pédagogiques qui répondent aux besoins de tous les élèves.
- 

- **La place des enseignants spécialisés dans les 108 heures :**

Leur expertise a ici toute sa place, de l'aide à l'analyse, à la conception de séances de co-intervention, en passant par la mutualisation de leurs connaissances, du handicap par exemple. Leur positionnement sera en priorité celui de personne-ressource, travaillant en accord avec leur direction diocésaine, dans leur(s) établissement(s) ou auprès d'une autre équipe qui aurait des besoins identifiés. En conséquence, la répartition du temps de travail des enseignants spécialisés ( heures de synthèse par exemple ) ne peut aboutir à ce qu' un enseignant en dehors des 24 heures de classe, soit absent de la concertation et de la conception des dispositifs d'aides aux élèves ayant des difficultés.